



Circulaire de Rentrée 2016/2017

Bonjour et bonne saison à tous.

Cette année très peu de changements malgré la fusion des deux ligues : les modifications seront votées en cours d'année par le nouveau Comité Directeur de la Ligue Occitanie (CD OCC). En attendant les choses restent comme l'an dernier, sauf que nous ne parlerons plus de Ligue Languedoc-Roussillon mais de Zone Interdépartementale de Jeu Languedoc-Roussillon.

Vous trouverez les modifications apportées aux règlements FFE à l'adresse http://www.echecs.asso.fr/Reglements/Reglements2017/Modif2016_2017.pdf, et les règlements in extenso à l'adresse http://www.echecs.asso.fr/Reglements/Reglements2017/A02-Championnat_de_France_des_Clubs.pdf

Peu de changements par rapport à l'année dernière.

Pour les montées et les descentes pour cette saison 2016-2017 :

Le premier de chaque groupe de Nationale 4 accédera à la Nationale 3, le dernier de chaque groupe (7ème) descendra en Ligue 1.

Les 2 premiers de chacun des 3 groupes de Ligue 1 monteront en N4 afin de compléter les groupes à 8 équipes la saison prochaine.

Du fait des très nombreux forfaits en Ligue 1 cette année, il n'y aura pas de descente de ligue 1 en division inférieure cette année.

Le nombre de montée en Ligue 1 sera de 1 équipe par championnat

départemental s'il en existe un dans le département concerné, le reste des montées dépendra des décisions que votera le CD OCC.

Règles spécifiques à la Ligue 1 :

On appliquera les articles des règlements des interclubs concernant les Nationales 4 aux exceptions suivantes :

3.7.a) 5 joueurs par équipe

3.7.f) les 50% sont arrondis à l'inférieur pour donner 2 joueurs.

3.7.h) 3 joueurs français au lieu de 5.

Noter que nous appliquerons la règle de N4 pour les mutés c'est à dire 3 mutés autorisés même en Ligue 1.

3.8) Forfait d'une équipe compté 3-0 de points de parties.

Inscriptions :

Toute équipe de N4 doit s'acquitter d'une inscription de 31€

Toute équipe de Ligue 1 doit s'acquitter d'une inscription de 25€

Chèque à l'ordre de la Ligue du Languedoc Roussillon d'échecs à envoyer à votre directeur de groupe avant le début du championnat.

Concernant les forfaits :

En Nationale 4, le forfait d'une équipe entraîne une pénalité de 50 € (30€ en Ligue 1).

A cette amende il a été décidé de rajouter une part variable en fonction des kilomètres de 0,2€/km non parcouru, afin d'éviter que l'amende à payer soit moins chère que le déplacement au match.

Si une équipe fait deux forfaits (en dehors d'un même W.E.), elle sera automatiquement rétrogradée dans la division inférieure la saison suivante et ne pourra pas être remplacée par une autre équipe du même club.

Amendes pour forfait individuel (N4 et Ligue 1) : 20€ à partir du 4eme forfait dans la saison, l'amende est doublée si le forfait individuel n'est pas annoncé à l'équipe adverse et au directeur de groupe 24h auparavant.

Comme pour les règlements FFE des divisions supérieures, les amendes sont doublées si l'infraction a lieu lors de la dernière ronde.

Bonnes parties à tous

Amicalement

Frédéric DIJOUX

Directeur Technique Adjoint